

## ASSEMBLEE BOURGEOISIALE

Séance du jeudi 25 avril 2019, à 20h15,  
à Romont, Bâtiment de l'Ancien Couvent des Capucins

|                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                |
|-------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| <b>Présidence</b> | M. Dominique BUTTY                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Président, Syndic              |
| <b>Présents</b>   | <b>Pour la Commune de Romont</b><br>M. Jean-Denis CORNU Vice-syndic,<br>Directeur du dicastère finances/<br>économie<br>M. Didier DEMIERRE Conseiller communal<br>Directeur du dicastère domaines/<br>bâtiments/forêts<br><b>Pour la Bourgeoisie</b><br>20 citoyens et citoyennes actifs-ves bourgeois-es de la Commune de Romont, sur<br>278 convoqués                                  |                                |
| <b>Excusés</b>    | <b>Pour la Bourgeoisie</b><br>Mmes/MM.<br>Lilyam PITTET - Didier PITTET - Odile PITTET - David PITTET - Najet KHOUADJA -<br>Raouf KHOUADJA - Dragana STANISAVLJEVIC - Angelo CALIGIURI - Séverine<br>BLANC - Milica ANDRIC - Jean-Yves SALOMONE - Liliane CORNU - Marina<br>LAZAREVIC- Nebojsa LAZAREVIC – Véronique SCHMOUTZ- Vedat RAMQAJ –<br>Marie-Madeleine MOREL – Laure MUSSILIER |                                |
| <b>Rédacteur</b>  | M. Yves BARD                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Secrétaire communal            |
| <b>Dactylo</b>    | Mme Kéziah PEREZ                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Apprentie employée de commerce |

### OUVERTURE DE LA SEANCE

En sa qualité de Président de l'Assemblée bourgeoisiale, M. Dominique BUTTY, Syndic, salue les Bourgeoises et Bourgeois de notre Ville et déclare cette assemblée ouverte. Celle-ci a été convoquée selon les dispositions de la LCo, soit par affichage aux piliers publics, publication dans la Feuille officielle, convocation personnelle datée du 28 mars 2019 et sonnerie de la cloche no 6 de la Collégiale.

Il nomme 2 scrutateurs, soit M. Dominique AYER et Mme Anne CHATTON qui indiquent que 20 personnes sont présentes ce soir sur les 278 convoqués.

### ORDRE DU JOUR

1. Accueil.
2. Procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 6 décembre 2018.
3. Comptes 2018.
4. Divers.

**Aucune remarque n'étant formulée concernant l'ordre du jour, celui-ci est soumis au vote de l'Assemblée, qui l'approuve à l'unanimité.**

## **1. ACCUEIL**

M. le Syndic salue et remercie tout particulièrement les Bourgeoises et les Bourgeois qui assistent à leur première Assemblée. Il passe ensuite sans transition au point no 2 de l'ordre du jour.

## **2. PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISIALE DU 6 DECEMBRE 2018**

Pour rappel, depuis la décision de l'Assemblée bourgeoisiale du 13 avril 2016, le procès-verbal n'est plus lu en assemblée. M. le Président demande si quelqu'un en souhaite toutefois la lecture.

**Tel n'étant pas le cas, M. le Président le soumet au vote de l'Assemblée, qui l'approuve à l'unanimité, avec remerciements à son auteur, M. Yves BARD, pour sa parfaite rédaction.**

## **3. COMPTES 2018**

M. Jean-Denis CORNU, Directeur du dicastère des finances, apporte quelques commentaires aux comptes 2018 :

### **■ Comptes des investissements**

#### **➤ 32 Culture**

##### **■ 143.1 Histoire de la Bourgeoisie**

Les travaux de recherche pour l'établissement du livre ont généré, pour l'exercice 2018, des factures d'acomptes d'honoraires pour un montant de CHF 29'465.65 sur un crédit voté le 09.12.2015 de CHF 90'000.00. La création du texte et la mise en page sont prévues pour 2019 ainsi que l'établissement du livre.

#### **➤ 94 Immeubles et domaines**

##### **■ 143.2 Eglise des Capucins : réfections 2<sup>e</sup> étape**

Les travaux de cette deuxième étape sont terminés et les factures payées en 2018 se chiffrent à CHF 288'693.65 sur un crédit total de CHF 460'000.00, soit CHF 300'000.00 votés le 09.12.2015, CHF 50'000.00 et CHF 20'000.00 votés le 07.12.2017 et CHF 90'000.00 voté le 06.12.2018.

Le montant total des dépenses d'investissements pour 2018 s'élève à CHF 318'159.30.

## ▪ Comptes de fonctionnement

### ➤ chapitre 020 – Administration générale

On constate une diminution des charges de CHF 3'000.00 environ par rapport au budget. Cette différence provient essentiellement d'un nombre inférieur de séances de chantier par rapport à celles planifiées pour les membres de la Commission de bâtisse.

### ➤ Chapitre 32 – Culture

La participation annuelle à l'Association « Les Capucins » pour la saison culturelle est de CHF 5'000.00.

Un montant de CHF 650.00 a été utilisé pour des acquisitions de gravures et d'une aquarelle (cf annexe no 1) auprès de la Galerie Helvetia à Zurich, soit :

- CHF 150.00 pour une gravure de Romont (1758) sur cuivre, de David Herrliberger, produite en série limitée, qui appartient à un projet ambitieux de Herrliberger qui voulait proposer un panorama complet des villes suisses sous forme de gravures. Cette vue de Romont est très connue et a été fréquemment utilisée pour illustrer des livres et articles sur la ville.
- CHF 400.00 pour une aquarelle dessinée par un certain Heine proposant une vue non répertoriée de Romont vers 1800. Ce panorama pris depuis l'Ouest est une rareté, peut-être même une esquisse qui devait servir à tirer une gravure en série. C'est une vue très rare qui donne des détails sur des tours et des maisons dans l'extra-muros de Romont.
- CHF 100.00 pour une gravure sur cuivre de Romont (1805).

Tous ces documents ont été déposés dans les archives de la Bourgeoisie.

### ➤ Chapitre 94 – Immeubles et domaines

Les charges sont supérieures d'env. CHF 7'000.00 et s'expliquent comme suit :

- Compte 940.312.0 : les frais sont plus élevés de CHF 2'000.00.
- Le compte 940.314.0 laisse apparaître une différence de CHF 5'651.55 due à des travaux d'entretien dont les explications figurent dans les commentaires des comptes.

➤ **Chapitre 95 – Gérance de la fortune et des dettes**

- Compte 950.330.0 : des amortissements obligatoires de CHF 14'795.85 ont été effectués sur l'immeuble de la Grand-Rue 46 (Ancien Couvent des Capucins).
- Compte 950.332.0 : des amortissements extraordinaires de CHF 10'725.95 ont été comptabilisés sur le crédit du futur livre « Histoire de la Bourgeoisie », étant donné qu'il n'a pas lieu de l'activer entièrement dans les actifs de la Bourgeoisie.

Ces deux amortissements ressortent d'un excédent de revenus de fonctionnement de CHF 25'521.80 et correspondent au cash-flow dégagé de l'exercice 2018 ou, plus clairement, un bénéfice avant amortissement.

■ **Au bilan**

A l'actif du bilan, le prêt à la Ville de Romont est diminué de CHF 300'000.00, ce qui correspond aux liquidités utilisées pour le paiement des factures des investissements.

La fortune au bilan de la Bourgeoisie de Romont au 31.12.2018 s'élève à CHF 2'275'579.29 et est identique à l'exercice 2017.

Les dernières pages présentent le détail des crédits votés, la liste des parcelles propriété de la Bourgeoisie et le tableau sur l'évolution du résultat de fonctionnement.

Une fois la présentation des comptes 2018 de la Bourgeoisie de Romont terminée, M. CORNU indique qu'il se tient à disposition pour répondre à d'éventuelles questions ou apporter tout complément d'informations. Il donne ensuite la lecture du rapport des vérificateurs des comptes (cf annexe 2).

**Les comptes ne suscitant aucune question, M. le Président les soumet au vote de l'Assemblée, qui les approuve à l'unanimité.**

#### **4. DIVERS**

M. François CHATTON indique que le Club « Romont Basket » s'est fait voler son argent par son caissier. Il propose que la Bourgeoisie fasse un geste en faveur de cette Société sous une forme d'aide ou d'un prêt sans intérêt, si une demande devait être formulée par celle-ci. Il souhaite que l'Assemblée se détermine à ce sujet par un vote.

M. le Syndic et M. le Président de la Bourgeoisie prennent bonne note de cette proposition, tout en précisant que l'Assemblée ne votera pas ce soir, aucun point n'étant prévu à l'ordre du jour à ce sujet. La Commission bourgeoisiale débattrait en interne de cette question.

## 5. CONCLUSION

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt cette Assemblée bourgeoisiale en invitant toutes et tous à partager le verre de l'amitié au Foyer des Artistes.

Au nom de l'Assemblée bourgeoisiale

Le Président



Dominique BUTTY

Le Secrétaire



Yves BARD

---

### Annexes

1. Photos
2. Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

Distribution le 14.05.2019 à

- Membres de la Commission bourgeoisiale.
- Conseil communal et Chefs de service (via CMI).



*Panorama im Canton Freiburg, gegen Mittag.*

120



ROMONT

Vue de la ville de Romont, prise du fort de la Roche.  
 Dessiné par M. de la Roche, et gravé par M. de la Roche.  
 A Paris chez M. de la Roche, Libraire, Palais National, ci-devant des Arts, sous le Vestibule, au Salon de Peinture.



Paris chez M. de la Roche, Libraire, Palais National, ci-devant des Arts, sous le Vestibule, au Salon de Peinture.



Fribourg, le 23 avril 2019

**Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels  
à l'assemblée bourgeoisiale de la**

**Bourgeoisie de Romont  
Romont**

En notre qualité d'organe de révision nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Bourgeoisie de Romont, comprenant le compte de fonctionnement, le compte des investissements et le bilan pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

**Responsabilité du Conseil communal**

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales cantonales et communales, incombe au Conseil communal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil communal est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

**Responsabilité de l'organe de révision**

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur les communes (RSF 140.1), au règlement d'exécution de la loi sur les communes (RSF 140.11) ainsi qu'à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux*. Selon cette recommandation d'audit, nous devons planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

**CORE**  
**Fiduciaire Revicor**  
**SA**

Route des Arsenaux 41  
CH-1700 Fribourg

T +41 26 347 28 80  
F +41 26 347 28 90

CHE-279.084.618  
MWST

**CORE**  
**Services en**  
**fiduciaire**

Comptabilité  
Révision  
Fiscalité & TVA  
Conseil d'entreprise &  
juridique  
Conseils prévoyance

Entreprise certifiée  
EXPERTsuisse et  
membre  
de FIDUCIAIRE | SUISSE

**core-partner.ch**

**Opinion d'audit**

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi sur les communes (RSF 140.1), au règlement d'exécution de la loi sur les communes (RSF 140.11) ainsi qu'aux principes de comptabilité publique fixés par le Conseil d'Etat.

**Autres points**

Les comptes annuels de la Bourgeoisie de Romont pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé dans son rapport en date du 11 avril 2018 une opinion non modifiée sur ces comptes annuels.

**Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément à la loi sur les communes (RSF 140.1) et au règlement d'exécution de la loi sur les communes (RSF 140.11) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis avec un total du bilan de CHF 2'530'158.99 et un excédent de produits de fonctionnement de CHF 0.



**Markus Jungo**  
Expert-comptable diplômé  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable



**pp Estelle Jaunin**  
Experte-comptable diplômée  
Expert-réviseur agréée